

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres excusés ou absents	03
Nombre de procurations	02
Nombre de votants	14

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

A 19 H 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents :

Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Christine DOLE, Patricia CHANEL et Céline MICHON
 Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER

Excusé (e)s : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS).

Absent : M. Richard DEVOY

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 07 novembre 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des votants, le compte-rendu de la séance du Lundi 20 octobre 2025.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droit de préemption urbain,
- **DEMANDE D'ACHAT FORMULEE PAR DES PARTICULIERS POUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET,**
- **PERSONNEL COMMUNAL :**
 - Recrutement d'un adjoint administratif,
 - Modification du tableau des emplois permanents,
- **CNAS,**
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
 - Réception des travaux
 - Inauguration
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL LOISIRS :**
 - Point sur ce dossier,

- Devis Enedis et MERMET Pierrick.
- Fixation des futurs loyers
- **REFECTION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE – ENTREPRISE BRAM,**
- **BUDGET :**
 - Décision modificative n° 4,
 - Admission en non valeurs,
 - Créances douteuses.
- **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026**
- **ONF – PROGRAMME DES COUPES 2026**
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Comptes-rendus de diverses réunions
 - Zéro Artificialisation nette (ZAN) – Expérimentation ZAN
 - Divers

URBANISME :

1 - Demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'urbanisme :

N° 32/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle X n° 6 située aux Bergeries – Propriété de Mme MORTIER Lucette.

N° 33/2025 – Me Nelly GOYATTON pour la parcelle E 1025 située lieu-dit le Grand Roset – Propriété Indivis de la famille MORANDAT.

N° 34/2025 – URBA RHONE pour les parcelles C 1227 – 1226 – 1228 – 1229 – 1232 et 1233 situées 42, chemin des Pendaines – Propriété de M. et Mme Florent DENIS

N° 35/2025 – Me Christine PIOT pour les parcelles B 650, 646 et 647 situées 128, route des Creuses – Propriété de M. Roland FAYARD

Déclarations préalables :

N° 38/2025 – M. CHARBONNIER Guy pour l'ajout de 4 panneaux photovoltaïques en surimposition sur la toiture d'un bâtiment annexe versant « Ouest » -- propriété cadastrée W 590 située 60, chemin du Margueron - Zones Ua et Np

N° 39/2025 – M. MOULOT Frédéric pour la fermeture d'une grange par un mur et une porte enroulable – propriété cadastrée C 1007 située 130, chemin des Millettes - Zones Ua.

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants, se prononce sur les différents droits de préemption urbain énoncés ci-dessous :

N° 14/2025 – Me Audrey VILLON pour la propriété cadastrée section C n° 1228 – 1229 – 1226 – 1233 – 1227 – 1231 - 1232, située 42, chemin des Pendaines – Propriétaires actuels : M et Mme Florent et Marceline DENIS – Acquéreurs : M. et Mme Tarak et Marjorie ZIOUD – Zones Ub et A

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

N° 15/2025 – Me Nelly GOYATTON pour la propriété cadastrée section E n° 1025 située Le Grand Roset – Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT – Acquéreur : M. BOULIVAN Maël – Zone Ub.
Demande annulée par le notaire.

N° 16/2025 – Me Christine PIOT pour la propriété cadastrée section B n° 646 – 647 - 650 située 128, route des Creuses – Propriétaire actuel : M. FAYARD Roland – Acquéreur : M. CUSUMANO Salvatore – Zones Ua et Ne.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

DEMANDE D'ACHAT FORMULEE PAR DES PARTICULIERS POUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET :

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par M. Baptiste BAGUET et Mme Océane VALLET d'acquérir quelques mètres carrés de terrain (environ 80 m² à définir précisément lors du bornage) à détacher de la parcelle communale cadastrée section E n° 929 au hameau du Roset.

Des élus se sont rendus sur place afin de vérifier que cette cession soit sans incidence notoire pour la commune et les riverains de ce terrain.

En outre, cette parcelle étant actuellement louée à l'Amicale du Roset, contact a été pris avec l'association afin de recueillir son consentement.

Le Conseil Municipal, quant à lui, donne son accord à cette vente, fixe le prix à 100.00 € du m² (terrain situé en zone constructible) et dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

La décision finale sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, après recueil de l'avis de l'Amicale du Roset et en cas de réponse positive, présentation de cette offre aux demandeurs.

PERSONNEL COMMUNAL :

Recrutement d'un adjoint administratif :

Madame Eugénie BOISSON, domiciliée à Pont-d'Ain, a été recrutée pour le poste d'assistante administrative à raison de 18 heures hebdomadaires.

Elle débutera le 1er décembre 2025 et sera employée en contrat à durée déterminée (CDD) d'un an, conformément à l'article L332-14 du Code général de la fonction publique (CGFP), avec une période d'essai de 2 mois.

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité :

Le 30 septembre dernier, la commune a déposé auprès du Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01), deux dossiers de demande de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, à compter du 1er janvier 2026, pour Mmes Christelle LAFONT et Sandrine VEY, actuellement ATSEM principale de 1ère classe.

Il convient, en conséquence, de créer deux postes d'agent de maîtrise à temps non complet à compter du 1er janvier 2026, afin de permettre leur nomination :

- L'un avec un horaire hebdomadaire de 31,38 / 35e,
- L'autre avec un horaire hebdomadaire de 24,50 / 35e.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation du nouveau tableau des emplois permanents
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

CNAS :

La Commune de Druillat a adhéré au CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, en date du 1^{er} janvier 1998, afin de lui déléguer la gestion de l'action sociale qu'elle décide de mettre en œuvre au profit de ses personnels actifs.

Il est proposé d'élargir le bénéfice du CNAS aux personnels retraités à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour rappel la cotisation annuelle d'un actif est de 222 € et celle d'un retraité de 144 €.

Le Conseil Municipal, valide cette proposition.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation de l'adhésion des retraités
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Par ailleurs, Madame Nadège est désignée en tant que déléguée et correspondante du CNAS à la place de Mme Marie-Hélène EMEYRIAT, à compter du 1^{er} janvier 2026.

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le point est fait sur ce dossier :

- La réception des travaux a eu lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 14 h 00. Quelques réserves ont été émises qui seront notifiées aux entreprises concernées.
- Les problèmes causés par le bruit de l'aspiration (filtre de la pompe à chaleur) ont été évoqués et une solution est recherchée pour y remédier.
- L'inauguration de cette extension est fixée au samedi 22 novembre 2025 à 10 h 00.

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS :

- L'état d'avancement des travaux est détaillé.
- **Raccordement électrique compteurs 121 route des Creuses.**

Devis ENEDIS : 5 624.96 € H.T. soit 6 749.95 € TTC

La commune doit réaliser le passage des gaines électriques et télécom (du portail à l'entrée des logements) : tranchée de 26 m – pose de 2 janolènes – fourniture et pose d'un regard 40 x 40 et 2 traversées de mur.

Deux devis ont été demandés :

Entreprise MERMET : 1 480.00 € H.T. soit 1 776.00 € TTC

Entreprise GALLE : 4 300.00 € H.T. soit 5 160.00 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider le devis d'ENEDIS et de confier la réalisation du passage des gaines à l'entreprise MERMET pour une dépense de 1 776.00 € T.T.C

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Accord devis ENEDIS	Validation devis tranchée Choix entreprise : (Entreprise MERMET)
Pour :	14	14
Contre :	00	00
Abstention :	00	00

- **Salle association Druillat Accueil Loisirs :**

Un devis pour la fourniture et la pose de carrelage a été établi par AMVR POUAPON.

Ces travaux, hors marché, généreraient une dépense de 4 029.00 € H.T. soit 4 834.80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par délibération et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne suite de ce dossier.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Accord pour la pose du carrelage dans la salle du DAL Accord pour le devis établi par AMVR POUAPON Autorisation de signature au Maire
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

- **Loyers :**

Il convient de fixer le prix des loyers pour les T2 et T3 en vue de leur prochaine mise en location, dès la fin des travaux prévue début janvier.

Pour information : deux candidatures ont déjà été enregistrées par la mairie.

Deux propositions sont formulées pour le tarif de ces locations :

1^{ère} proposition :

T2 : 600.00 € et T3 : 650.00 €

2^{ème} proposition :

T2 : 650.00 € et T3 : 700.00 €

Le Conseil Municipal, par délibération retient la 1^{ère} proposition.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation des tarifs	
	Proposition 1	Proposition 2
Pour :	12	02
Contre :	02	12
Abstention :	00	00

AMENAGEMENT DU CITY PARC :

Il est fait part de l'état d'avancement des travaux effectués au City parc :

- **Jeux** : Installation terminée.
- **Revêtement de sol** : Pose du gravier réalisée,
- **Rondins bois** : Commande passée auprès de l'entreprise BALLIVY.
- **Espaces verts** : Pelouse à semer.

REFECTION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE – ENTREPRISE BRAM :

Un marché a été attribué le **23 octobre 2023** à l'entreprise **BRAM** pour la **réfection de la signalisation horizontale et verticale**.

Un **avenant** a été validé le **18 novembre 2024**.

Ce marché comprenait une **tranche ferme**, réalisée en 2024, ainsi qu'une **tranche optionnelle** portant sur les aménagements de la **place du Centre-Village**, actuellement en cours de réalisation, les travaux d'extension de la salle polyvalente étant désormais achevés.

Un **nouvel avenant** est proposé, portant sur les modifications suivantes :

- **Remplacement** des 15 potelets « anti-bélier » par des **barrières** (4 amovibles et 1 fixe), représentant une **moins-value de 1 800,00 € H.T.**
- **Augmentation** de la surface de **bicouche** de **185 m² à 370 m²**, soit une **plus-value de 3 700,00 € H.T.**

Ces ajustements entraînent une **augmentation globale** du montant du marché de **1 900,00 € H.T.**, soit **2 280,00 € T.T.C.**

Le Département a adressé, ce jour, son avis concernant notre projet, il n'est pas favorable à l'installation de barrières ou de potelet le long du cheminement piétons. Archigraph regarde pour trouver une alternative aux garde-corps le long de la voirie.

Cette question est donc ajournée et sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

BUDGET :

Décision modificative n° 4 :

Il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'augmenter de 10 000,00 € les crédits ouverts pour l'aménagement des logements situés 121, route des Creuses.

Compte-tenu du coût du raccordement électrique, de la pose du carrelage dans la salle du DAL, ainsi que des prévisions pour l'achat des meubles des cuisines, il est nécessaire de réajuster ce compte.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption d'une décision modificative, selon le détail ci-dessous.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Augmentations de crédits :

023 : Virement à la section d'investissement + 10 000.00 €

Diminutions de crédits :

61524 : Entretien bois et forêt - 2 000.00 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Augmentations de crédits :

73223 – Fonds départemental des DMTO + 8 000.00 €

Section d'investissement dépenses :

Augmentation sur crédits ouverts :

231 - Opération 12 : Logement 121 rte des Creuses + 10 000.00 €

Section d'investissement – Recettes :

Augmentations de crédits :

021 : virement de la section de fonctionnement + 10 000.00 €

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation de la DM n° 4
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Admission en non valeurs :

La liste de factures N° 1360220235 pour laquelle le Service de Gestion (SGC) de BOURG-en-BRESSE, sollicite **l'admission en non-valeur**, est présentée, pour un montant total de **267.13 €**.

Cette liste concerne **six titres émis entre 2020 et 2023**, dont le recouvrement n'a pu être assuré.

Pour trois de ces titres, il a été procédé à de **nouvelles relances**, ayant permis un **encaissement pour deux d'entre eux**, pour un montant de **124,22 €**.

Dans l'attente de la réponse des redevables suite aux relances en cours, il est proposé de **ne retenir que trois titres** en non-valeur, pour une somme de **7,46 €**, concernant des frais de cantine et de garderie relatifs à des familles n'habitant plus la commune.

Un mandat sera émis au compte 6541.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation de la proposition d'admission en non-valeur
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Créances douteuses :

En avril 2021, le **Conseil municipal** avait constitué des **provisions pour créances douteuses** pour un montant de **734,00 €**, correspondant à **15 % du montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2019**. Depuis cette date, le Conseil municipal **n'a pas révisé** cette provision.

Conformément aux dispositions de la **loi de finances**, il appartient au Conseil municipal de **procéder chaque année à l'ajustement** des provisions pour créances douteuses.

Le **Service de Gestion Comptable (SGC)** a transmis l'état des restes à recouvrer. Au **31 décembre 2023**, pour un montant de **135,45 €**.

Il convient donc de **provisionner à minimum 15 % de cette somme**, soit **20,32 €**.

Il est proposé de mettre l'intégralité de la somme, arrondie à l'euro inférieur, soit 135 € et d'**émettre un titre de 599.00 €** (734,00 € – 135,00 €) au **compte 781**, afin de **diminuer le montant des provisions** précédemment constituées.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	AUTORISE Monsieur le maire à reprendre la provision constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 :

Afin de procéder au recensement de la population, il y a lieu de désigner trois agents recenseurs.

Sont proposés à cette fonction : Mmes Marie-Hélène EMEYRIAT, Monique CURTET et M. Franck LOCCA.

Il convient également de statuer sur leur rémunération (un détail sera délivré lors de la prochaine séance, dans l'attente de réponses du CDG et de l'INSEE).

Une enveloppe globale de 4 000,00 € sera allouée, et sera répartie entre les trois agents recenseurs en fonctions du nombre de logements enquêtés.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation de l'enveloppe de 4 000,00 €
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

ONF – PROGRAMME DES COUPES 2026 :

L'ONF a fait parvenir sa proposition d'assiette pour la campagne 2026.

Elle porte sur les parcelles 18 et 19 et est conforme à ce qui était prévue initialement.

Cette proposition sera néanmoins adressée à M. Serge BRUN, garant de coupe, préalablement à la validation finale.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Comptes-rendus de diverses réunions :

- **Commission bâtiment et voirie** : Un rendez-vous a été fixé au 3 novembre 2025 pour la débitumisation de la cour de maternelle avec l'entreprise PURE de Varambon. Il nous adressera sa proposition d'honorai
- Des sociétés paysagères seront également contactées pour ce projet
- Des devis pour la réalisation de relevés topographiques seront à solliciter.

→ Zéro Artificialisation nette (ZAN) – Expérimentation ZAN :

Les élus sont conviés à participer à l'Expérimentation ZAN :

Jusqu'au 30 novembre 2025, le CESAER (INRAE & Institut Agro Dijon) mène une grande expérimentation avec le soutien des associations :

- des Maires de France,
- des Maires Ruraux,
- Nationale des pôles territoriaux et des pays,
- Des petites villes de France,
- la Fédération des SCoT,
- la FNSAFER, France Urbaine,
- les Intercommunalités et Régions de France.

L'objectif est de **comprendre les arbitrages** face à deux enjeux majeurs : la réduction de l'artificialisation des sols et la reconstruction de la ville sur la ville.

L'étude vise à partir des réalités du terrain et prendre en compte la diversité des contextes locaux pour alimenter le débat sur les politiques d'aménagement et de sobriété foncière.

Ce mail a été diffusé le 30 octobre 2025 à l'ensemble des élus.

➔ **Divers :**

Heure de clôture de la séance : 21 h 20

Date de la prochaine séance : Lundi 22 décembre – 19 h 00

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	